

MODE D'EMPLOI BUDGET PARTICIPATIF



Qu'est-ce qu'un budget participatif ?

C'est un outil de démocratie locale et participative initié par la Ville. Il permet aux Chambraisiennes et Chambraisiens de s'impliquer, de proposer des projets d'intérêt général pour améliorer leur cadre de vie et de voter pour ceux qui seront réalisés sur la Ville.

55 000 €

pour réaliser des projets imaginés et choisis par les habitants. Chaque projet pouvant aller jusqu'à 15 000 €.



Rendez-vous sur :

jeparticipe.ville-chambray-les-tours.fr/

2 ÉTUDE DE FAISABILITÉ DES PROJETS

Du 15/11/2021 au 16/01/2022
Les projets sont étudiés par les services de la Ville et les élus afin de vérifier s'ils correspondent au règlement et s'ils sont réalisables techniquement, juridiquement et financièrement. Pendant cette phase, les porteurs de projet restent mobilisés afin de préciser ou ajuster leur projet avec les services.

4 PROJETS LAURÉATS

A partir du 21/02/2022
Les projets lauréats sont annoncés sur la plateforme de la Ville et réalisés par les services dans les 2 ans qui suivent le vote.

1

DÉPOSEZ VOS PROJETS

Du 13/09 au 14/11/2021
Vous avez 2 mois pour proposer vos projets sur la plateforme ou déposer votre fiche au service Démocratie participative.

3

VOTEZ POUR VOS PROJETS PRÉFÉRÉS

Du 17/01 au 20/02/2022
Vous avez 1 mois pour voter pour vos 3 projets préférés directement sur la plateforme citoyenne.



QUI PEUT DÉPOSER UN PROJET ?

Tous les Chambraisiennes et Chambraisiens sans restriction d'âge. Un projet peut être émis à titre individuel ou collectif. Chaque porteur ne pourra déposer qu'un seul projet par an.

Quel projet peut être proposé ?

Un projet est recevable s'il remplit l'ensemble des critères suivants :

- Etre localisé sur le territoire chambraisien
- Etre d'intérêt général
- Relever des compétences de la Ville
- Relever des dépenses d'investissement uniquement
- Être inférieur ou égal à 15 000 €
- Ne pas être déjà programmé ou en cours de réalisation
- Etre réalisable financièrement, techniquement et juridiquement dans un délai de 2 ans maximum

RETROUVEZ TOUS LES CRITÈRES ET LE RÈGLEMENT DÉTAILLÉ SUR LA PLATEFORME CITOYENNE

Comment proposer un projet ?

En remplissant la fiche projet en ligne via la plateforme citoyenne – rubrique budget participatif du 13/09 au 14/11/2021

En complétant la fiche projet papier disponible aux accueils de la Mairie, Médiathèque, Ecole Municipale de Musique, Piscine, CCAS et à déposer au service Démocratie participative.